

Malévoz Quartier Culturel



Le Canton
du Valais
encourage
la culture
DerKanton
Wallis
fördert Kultur

Malévoz Quartier Culturel
Route de Morgins 10
1870 Monthey

Iris Aeschlimann
+41 (0)76 587 40 70
Gabriel Bender
+41 (0)78 894 75 58

www.malevozquartierculturel.ch

CONDITIONS DE RÉSIDENCE AVEC BOURSE DE L'ÉTAT

Cette résidence d'artiste est ouverte à toute personne travaillant dans le domaine des arts de la scène, des arts visuels, du cinéma, de la musique, de la littérature ou des sciences humaines. La résidence est gérée par le service socioculturel de l'hôpital psychiatrique de Malévoz, situé dans le plus grand parc public du canton.

Malévoz Quartier culturel c'est :

- Le bâtiment du Torrent, une ancienne unité transformée qui inclut les chambres de la résidence d'artistes, des ateliers, une cuisine commune, les bureaux du service socioculturel et une buvette ouverte au public tous les après-midi.
- Le Raccot, une halle industrielle réaffectée en théâtre.
- La galerie du Laurier, une ancienne buanderie proposant plusieurs expositions durant l'année.

Lors de sa résidence, l'artiste s'engage à :

- participer à la vie du Quartier Culturel,
- mener son projet artistique sur place,
- proposer une ou plusieurs activités régulières pour les patients de l'Hôpital,
- présenter son travail en fin de résidence.

Soutien financier :

- bourse de 1500 CHF /mois,
- défraiement ponctuel de 500 CHF (viatique ou matériel sur facture),

Mise à disposition de l'artiste pendant la résidence :

- espace de travail à définir,
- chambre,
- cuisine commune,
- salons communs,
- accompagnement à la création / médiation / communication.

Autres conditions :

- respecter la confidentialité pendant et après la durée de son séjour. Ceci touche l'Hôpital du Valais ainsi que les patients de l'Hôpital psychiatrique de Malévoz,
- ne pas photographier ni filmer des personnes sur le site de l'Hôpital sans

autorisation,

- contracter une assurance responsabilité civile, ainsi qu'une assurance maladie et accident,
- conserver les espaces communs propres et sans affaires personnelles.

Durée :

entre 1 et 3 mois.

Dossier de candidature :

L'artiste décrit dans une lettre d'intention son projet et l'intérêt de celui-ci dans le contexte du lieu de résidence. Il développe son concept d'atelier pour les patients.

La résidence est attribuée par un jury selon les critères suivants :

- Expérience et formation de l'artiste
- Qualité du dossier
- Pertinence du projet dans le contexte de Malévoz ou de Monthey

Pour postuler, l'artiste transmet dans les temps à contact@malevozquartierculturel.ch :

- un curriculum vitae
- une lettre d'intention mentionnant la période souhaitée
- un portfolio

Le Quartier Culturel reçoit les artistes au printemps et en automne.

2019

Session d'automne (septembre à novembre)

Dépôt : entre mars et avril 2019

Réponse : dès juin 2019

2020

Session de printemps (avril à juin)

&

Session d'automne (septembre à novembre)

Dépôt : entre septembre et octobre 2019

Réponse : début décembre 2019